



DSI Electronique n°796 du 29 juillet au 4 aout 2019

ISSN -1737 5703

Sommaire

Veille Technologique

- Des chercheurs mettent au point une batterie qui fonctionne grâce à l'énergie bleue2
Le train à traction solaire voit le jour dans le sud-est de l'Angleterre2
Avec la Technologie Tesalys les déchets hospitaliers deviennent des confettis stérilisés3

Lecture Recommandée

- La RSE vecteur de performance des sociétés financières et bancaires4

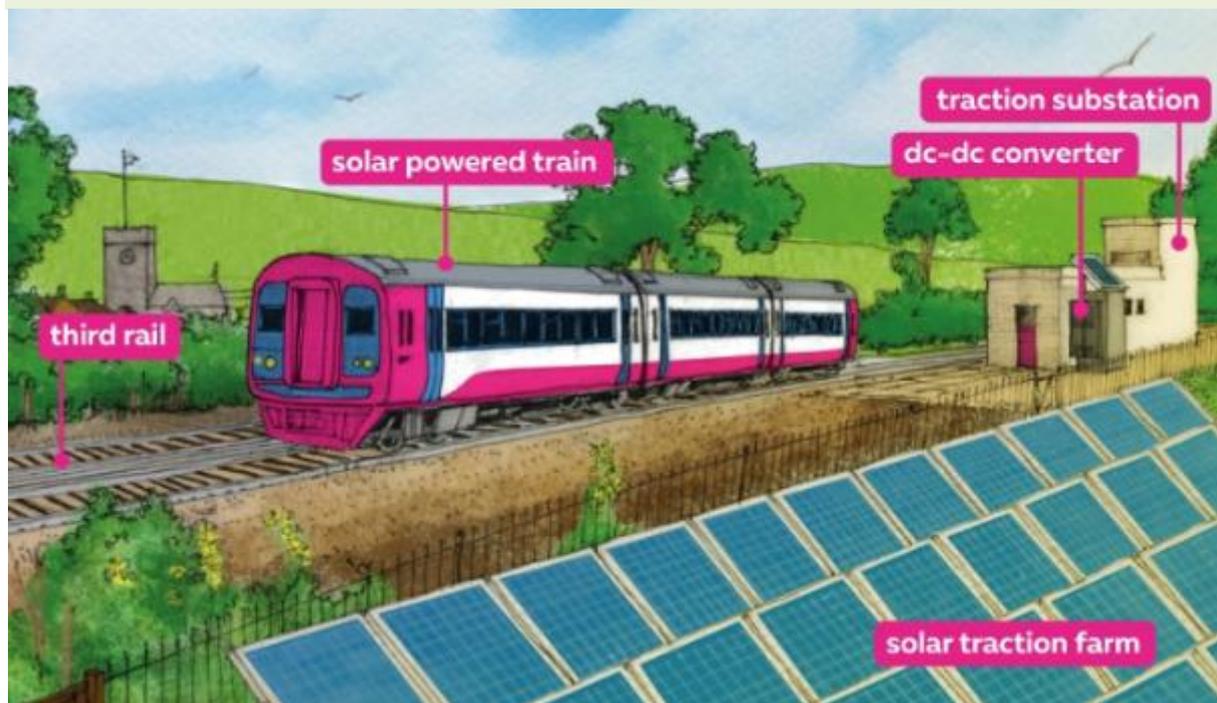


- **Des chercheurs mettent au point une batterie qui fonctionne grâce à l'énergie bleue**

«... L'énergie bleue, ou osmotique, est souvent oubliée et pourtant, elle peut s'avérer bien utile. Des chercheurs de l'université de Stanford ont publié une étude, le 29 juillet 2019, dans la revue American Chemical Society's ACS Omega, sur une batterie capable de capter l'énergie générée par la rencontre entre l'eau douce et l'eau sale, naturellement disponible aux estuaires, lieux où l'eau douce fluviale se mélange à l'eau saline. Cette technologie pourrait s'avérer très utile dans les usines de traitement d'eaux, très gourmandes en énergie ...»- Source:

<https://www.usinenouvelle.com/editorial/des-chercheurs-mettent-au-point-une-batterie-qui-fonctionne-grace-a-l-energie-bleue.N871395>

- **Le train à traction solaire voit le jour dans le sud-est de l'Angleterre**



«... La compagnie ferroviaire britannique South Western Railway, en collaboration avec l'entreprise Riding Sunbeams, a présenté le 17 juillet 2019 son projet de train à traction solaire. Baptisé "First Flight", ce programme va être testé à partir du mois d'août. Concrètement, 135 panneaux solaires fixes, au sol et à proximité de la gare ferroviaire vont être installés pour alimenter directement des voies ferrées électrifiées.

"Get on board-here comes the sun" ("montez à bord, le soleil se lève"), peut-on lire en gras sur le site de Riding Sunbeams, une entreprise spécialisée dans la fourniture d'électricité solaire. Cette dernière et la compagnie ferroviaire britannique South Western Railway ont

présenté, le 17 juillet 2019, leur projet de train à traction solaire. Le chantier consiste à placer 135 panneaux solaires fixes, au sol et à proximité d'une gare pour alimenter directement les voies ferrées électrifiées.

Le projet pilote va être testé en gare d'Aldershot, dans le sud-est de l'Angleterre à partir du mois d'août. Il a pour objectif de répondre à deux ambitions : réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire baisser les coûts d'exploitation des trains.

Il rassemble un grand nombre d'acteurs : l'Imperial College London, l'université de Bristol, l'ONG 10:10 Climate Action, Network Rail aux côtés de consultants en ingénierie et énergies renouvelables ...»- Source: <https://www.usinenouvelle.com/editorial/le-train-a-traction-solaire-voit-le-jour-dans-le-sud-est-de-l-angleterre.N869505>

• Avec la Technologie Tesalys les déchets hospitaliers deviennent des confettis stérilisés

Par Emmanuelle Rey.

«... Il ne convient pas de traiter les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) tels que seringues, gants, poches de sang ou encore dispositifs de drainage comme on traite les ordures ménagères. Sauf à passer par l'étape broyage et stérilisation proposée de la technologie toulousaine Tesalys. Depuis 5 ans, les machines Tesalys sont capables de traiter les déchets hospitaliers à la source. De la taille d'une photocopieuse, la machine «Steriplus» permet de traiter jusqu'à 20 kg de déchets par heure : le carton de DASRI est broyé dans une cuve qui chauffe le tout à 135 degrés afin de renvoyer dans les égouts des effluents stérilisés donc propres et de faire de la partie broyée un déchet recevable dans les ordures ménagères. Soit une économie non négligeable de transport vers un site d'incinération. Cette technologie, facile à installer, a d'abord trouvé sa place dans 45 pays tels les pays en développement, l'Asie, le Moyen-Orient, le Finlande, au Canada ou au Japon. Des homologations sont également en cours pour s'implanter aux Etats-Unis.

En France, où une dizaine de «Steriplus» sont installées dans des cliniques de taille moyenne -comme la clinique des Minimes à Toulouse- et laboratoires, le développement va se poursuivre. Le dernier appel de fonds de 1,5 million d'euros va être employé au développement de machines nouvelle génération, capables de traiter jusqu'à 100 kg de déchets par heure ...»- Source: <https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/15/2721858-avec-tesalys-les-dechets-hospitaliers-deviennent-des-confettis-sterilises.html>

Pour d'amples informations: veuillez consulter le lien : <https://www.tesalys.fr/> et la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=aYk3zbRCGs4>



Lecture Recommandée..

La RSE vecteur de performance des sociétés financières et bancaires

Par Emna Ben Abdallah

«... Cela fait maintenant 1 an que la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été promulguée. Toutes les sociétés, qu'elles soient publiques ou privées, PME ou TPE, se doivent d'appliquer ce texte de loi. Pour l'instant, l'engagement reste timide. Les institutions financières et les banques sont-elles aussi appelées à diffuser cette culture ? C'est d'ailleurs dans le but de répondre à cette question qu'une journée de sensibilisation a été organisée le 20 juin 2019, à l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) pour encourager les institutions financières à promouvoir la culture RSE.

Cette journée a été organisée par l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), présidée par Ahmed El Karam, directeur général d'Amen Bank, en collaboration avec le Réseau local Pacte mondial des Nations unies en Tunisie, présidé par Sami Marrouki.

A cette occasion, M. El Karam a indiqué, lors de sa prise de parole, que la loi sur la responsabilité sociétale des entreprises a été construite autour de 3 axes essentiels, à savoir l'intégration des entreprises à la culture de la RSE et de la bonne gouvernance ainsi que la réconciliation entre les sociétés et leur environnement social.

Et pour mettre à exécution ces principes ainsi que ceux établis par le pacte mondial de l'Organisation des nations unies (ONU), l'APTBEF et le Réseau local Pacte mondial des Nations unies en Tunisie ont signé une convention visant à accompagner les institutions financières et les banques à diffuser cette culture d'entreprise et mettre en place les structures adéquates.

Mais qu'est-ce que la RSE ?

La Commission européenne définit la RSE comme « l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ».

Côté législation tunisienne, la loi n°2018-35 n'a pas réellement donné une définition précise de la RSE ni même des obligations d'informations ou de reporting environnemental auxquelles chaque société se doit d'appliquer.

En vertu de son article 1er, cette loi n°2018-35 vise à consacrer la conciliation des entreprises avec leur environnement social à travers la participation au processus du développement durable et la bonne gouvernance. Elle souligne que la RSE a été établie en se basant sur la charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

« L'engagement sociétal est volontaire. Il faut appliquer les lois en vigueur en matière de droit de travail, de droits humains, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption, de transparence dans les transactions et les opérations. L'entreprise qui s'y engage doit prouver qu'elle est en train de faire des progrès », a lancé M. Marrouki en assurant qu'à l'heure actuelle, seule une trentaine d'entreprises se sont engagées à appliquer les dispositifs du pacte mondial.

Comment alors peut-on être sûr qu'une société applique les dispositions de la RSE ?

L'article 6 de la loi n°2018-35 dispose qu'un observatoire de responsabilité sociétale devra, sous la houlette de la présidence du gouvernement, examiner les rapports définitifs présentés chaque année par les comités régionaux, créer un site internet sur la RSE dédié uniquement aux entreprises et remettre un prix RSE aux meilleures entreprises.

Cet observatoire sera bientôt mis en place. Les entreprises concernées seront seulement appelées à réserver une partie de leur budget pour mettre en place une politique RSE, a expliqué Hajer Saharoui, conseillère auprès du chef du gouvernement.

« Nous aurons besoin d'une expertise de l'Union européenne pour la mise en place de cet observatoire. Les partenaires sociaux et la société civile participeront aux commissions régionales », a-t-elle aussi expliqué.

Selon une enquête menée par l'Institut RSE Tunisie et présentée par Alya Chalbi, chargée des activités du Réseau local Pacte mondial Tunisie, 74% des entreprises financières disposent d'une politique RSE et seulement 21% des sociétés ont une norme référentiel RSE (Global reporting initiative, Global compact, etc).

« Pour certaines entreprises, la RSE est perçue comme un investissement lourd. D'autant plus, les législations en vigueur ne sont pas claires. La gestion du changement RSE exige une compréhension de la culture de l'entreprise », a-t-elle lancé.

« Les entreprises sont appelées à publier chaque année un rapport comportant plusieurs thématiques, notamment le social et l'environnement », a, de son côté, indiqué Amel Jrab, chargée de mission auprès du ministère des Affaires locales et de l'Environnement.

Que gagneraient les entreprises grâce à la RSE ?

Si les sociétés financières, qu'elles soient publiques ou privées, appliquent et diffusent la culture RSE, elles auront une meilleure réputation, leur image de marque s'améliorera et leurs relations avec les salariés seront meilleures.

Autres points positifs à retenir : prévenir et maîtriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, fidéliser les collaborateurs, garantir l'acceptabilité sociale des activités de la société, innover, faire des économies et accéder à de nouveaux marchés.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les entreprises fassent un reporting de leurs activités, encouragent les syndicats à intégrer la démarche RSE et appuient les associations dans leur rôle de promoteur de cette culture.

« L'objectif est d'avoir 50% des entreprises labélisées en RSE ! », a martelé Zied Kadhi, expert en responsabilité sociétale des entreprises et des organisations RSE/RSO.

A l'étranger, la plupart des entreprises, ont vu leurs activités progresser sensiblement suite à la mise en place d'un département RSE ou développement durable.

Les sociétés financières et bancaires gagneraient énormément si elles optaient pour une politique RSE. Cela va non seulement renforcer leur attractivité mais aussi booster la motivation en interne. La RSE dans le secteur bancaire et financier sera ainsi un outil de reconquête de la confiance en cette période de crise économique ...»- Source:

<https://www.businessnews.com.tn/la-rse-vecteur-de-performance-des-societes-financieres-et-bancaires,519,88797,3>

Réalisé par : **Lobna ZOUAOUI**, Ingénieur Data, chargée de veille technologique ✉ veille@citet.nat.tn

Vérifié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ cdi1@citet.nat.tn

Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ cdi@citet.nat.tn

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 * Fax : 00216-71.206.642 *  <http://www.citet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citet.nat.tn. Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.